
Adresse de la société populaire de Clamecy (Nièvre) qui proteste de son attachement à la Convention, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Clamecy (Nièvre) qui proteste de son attachement à la Convention, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 425-426;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25893_t1_0425_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

estimés 170,140 liv., ont été vendus 289,703 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

20

Le conseil-général de la commune de Rouen envoie à la Convention le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée pour l'anniversaire de l'époque glorieuse et mémorable du 31 mai 1793 (style esclave).

Insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[P.V. de la fête anniversaire du 31 mai; 1^{er} mess. II] (3).

Le conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen, l'administration révolutionnaire du district, le directoire du département de la Seine Inférieure, et les autres corps constitués, la société populaire, les instituteurs des écoles primaires et leurs élèves, se sont assemblés en la maison commune à 10 h 1/2 du matin, pour de là se rendre au temple dédié à l'Être Suprême à l'effet des suites à la fête décadaire. Le départ a eu lieu à 11 heures, le cortège s'est rendu au temple, ou un très grand nombre de citoyens étoient assemblés. Chacun prend place et l'ouverture de la fête se fait par les cris de vive la République !

Un membre du conseil monte à la tribune et fait lecture des décrets publiés dans le cours de la décade. Cette lecture est suivie :

- 1° de l'himne et serment patriotique par Gluck;
- 2° de la lecture du bulletin des loix de la République;
- 3° des couplets patriotiques, musique de Garnier;
- 4° de la lecture des actions héroïques;
- 5° de l'himne à l'Eternel, musique de Champein;
- 6° d'un discours sur la bienfaisance par Victor Lefebvre, officier municipal.

La fête s'est terminée par la scène religieuse de Gosschet (*sic*) par des acclamations de Vive la République qui se sont fait entendre successivement après l'exécution ou la lecture de chaque morceau.

P.c.c. [illisible.]

21

La société populaire de Port-sur-Meurthe (4) félicite la Convention nationale de son activité à déjouer et punir les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XLI, 58. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl⁴); M.U., XLI, 297; J. Sablier, n° 1421.

(2) P.V., XLI, 58. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl⁴).

(3) C 308, pl. 1199, p. 14.

(4) Et non Porte-sur-Meurthe, Meurthe.

(5) P.V., XLI, 59.

[Port-sur-Meurthe, 14 mess. II] (1).

Les sans-culottes de la société populaire de Port-sur-Meurthe ci devant St. Nicolas, félicitent la Convention nationale de son activité à découvrir les complots tramés contre la République, leurs vouent le tribut de leurs admirations et elevent des vœux à l'Être Suprême pour la prospérité d'une assemblée si chère à toute la République. S. et F. Vive la Montagne ! *

J. HOMMASSIN, BONET (de la liberté, *secrét.*), GERMAIN (*présid.*), TOUSSAINT (*secrét.*).

22

Les administrateurs du district de Montagne-Bon-Air envoient à la Convention nationale le supplément des dons offerts par plusieurs communes de leur arrondissement (2), qui a été présenté le 26 germ. Ces dons consistent en 455 chemises, 17 paires de guêtres, 93 paires de bas, 8 paires de souliers, 54 pantalons, 17 draps, 2 petits coupons de toile, 173 livres de filasse, 42 livres de charpie (3).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés.

23

La société populaire de Clamecy (4) jure de nouveau que c'est à la Convention seule, à ses comités et à sa Montagne qu'elle demeurera irrévocablement attachée.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Clamecy, s.d.] (6).

« Citoyens representans,

Aux moindres orages qui s'élèvent dans votre sein, nous voyons les patriotes timides s'allarmer, comme si vous ne deviez pas être assaillis d'orages, vous qui en proclamant la liberté et la vertu suscitiez contre vous tous les élémens de la perversité.

Mais réjouissez vous, vertueux patriotes, le parti de la vertu est le parti du peuple, le seul fort, le seul majestueux; tout autre est aussi éphémère que l'insecte né dans la fange.

Vous êtes, citoyens représentans, le noyau autour duquel tous les cœurs de français libres s'attachent. Le comité de salut public, c'est vous, le comité de sureté générale, c'est vous, la Montagne enfin, c'est vous encore. En vain on chercheroit à séparer, à isoler toutes ces parties intégrantes de la Convention, nous ne verrons jamais des objets sépa-

(1) C 309, pl. 1207, p. 27.

(2) P.V., XLI, 59.

(3) Bⁱⁿ, 21 mess. (2^e suppl⁴).

(4) Nièvre.

(5) P.V., XLI, 59.

(6) C 309, pl. 1207, p. 28.

rés, là ou nous voyons la même pensée, les mêmes sentiments, les mêmes travaux.

Périssent à jamais les perfides qui, se rendant les échos de l'étranger, se complaisent à séparer ceux que le salut de la République a réunis par un lien invincible.

Ah ! quelle vérité on a proférée quand on vous a dit que la force de la Convention résidait dans la surveillance et le courage des patriotes ! Mais leur sort est entre vos mains ; sans vous ils seraient entraînés dans un tourbillon inextricable, avec vous ils périront tous, ou les palmes de l'immortalité seront leur récompense.

La société populaire de Clamecy, jure de nouveau à la Convention que c'est à elle seule, à ses comités, à sa Montagne, qu'elle demeurera irrévocablement attachée, parce qu'elle la regarde comme le soleil de la Révolution autour duquel les astres doivent combiner leur marche rapide et d'où ils doivent emprunter leur éclat. »

DENOUE (*présid.*), [et 1 signature illisible.]

24

La société populaire de Villefranche adresse à la Convention le procès-verbal de la fête civique qu'elle a célébrée le 30 floréal pour l'inauguration des tables de la Loi. Elle y joint deux extraits des registres de la municipalité de Pouilly ; qui constatent l'abandon fait par le citoyen Germain, ex-prêtre, de ses pensions, en se réservant seulement 600 liv. pendant la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances et d'instruction publique (1).

25

L'agent national du district de Senlis, département de l'Oise, annonce qu'un bien d'émigré, estimé 17,597 liv. a été vendu 38,370 liv. et qu'un autre estimé 9,422 liv. a été vendu 30,050 livres.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

26

La société populaire de Châtellerault (3) annonce qu'elle vient de monter, armer et équiper un cavalier jacobin.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P. V., XLI, 59. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l).

(2) P. V., XLI, 60. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^l).

(3) Vienne.

(4) P. V., XLI, 60. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^l).

[Châtellerault, 8 mess. II] (1).

« Citoyens représentans,

Placés entre le peuple et ses ennemis pour veiller au salut de l'un et commander la destruction des autres, vous avez mille fois bien mérité de la Patrie en étouffant les factions qui s'élevoient dans votre sein ; en dévoilant les complots des traitres ; en demasquant les conspirateurs qui tour à tour ont joué des rôles singuliers sur la scène politique... Mais il restait aux amis de la liberté une tâche bien glorieuse à remplir, celle de combattre les tyrans et les esclaves que vous leur aviez montré du doigt.

Eh bien, nous venons de la remplir cette tâche sacrée, en armant et équipant à nos frais un cavalier jacobin.

Nous n'avons pu résisté plus longtemps à la voix qui demandoit impérieusement l'anéantissement des brigands de l'Europe. Nous avons subitement armé deux bras pour les détruire, et chacun de nous a renouvelé le serment qu'il avoit fait : de déclarer une guerre éternelle aux ennemis de la République, et de sacrifier son existence pour son affermissement et sa prospérité.

Vous le verrez bientôt, représentans, ce citoyen que l'amour de la patrie anime, qu'il soit à jamais une preuve vivante de notre attachement inviolable à la Convention nationale et de notre assentiment à ses glorieux travaux. Salut et respect. »

J. J. CHAUMIERE (*présid.*), B. AUGE,
[et 1 signature illisible.]

27

La société populaire de Guéret, département de la Creuse, invite la Convention à rester à son poste et annonce que 1,600 livres de salpêtre ont été déjà livrées et que tout ce qui est nécessaire à l'accroissement de la fabrication de cette matière, est abondamment fourni.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Gueret, s. d.] (3).

« Citoyens représentans,

La tyrannie et les tyrans périront, ainsi l'exigent la raison et la justice éternelles, ainsi le veut le peuple français, de concert avec ses dignes représentans ; mais n'oubliez pas que le salut public exige que vous restiez à votre poste, et que ce n'est qu'à cette condition que l'oracle prononcé doit être accompli.

L'infatigable énergie du comité de salut public, la sagesse de ses plans, le courage des soldats républicains, ont mis la victoire à l'ordre du jour ; et le zèle ardent des citoyens s'occupe efficacement à l'y maintenir ; il est parti de cette commune 1 600 livres de salpêtre, le cuivre pour l'accroissement de la fabrication de cette utile matière est abondamment fourni par nos concitoyens qui se privent

(1) C 309, pl. 1207, p. 29.

(2) P. V., XLI, 60. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^l).

(3) C 309, pl. 1207, p. 30.